Département du NORD Arrondissement d'AVESNES Ville de LANDRECIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIB MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 05/07/2024 Reçu en préfecture le 05/07/2024 Publié le

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 4 juillet à 10 : 059-215903311-20240704-42 2024-DE légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

Date de convocation:

Le 27 juin 2024

NOMBRE:

- de conseillers : 23

- de présents : 14 - de votants : 22

N° d'inscription de l'acte soumis à l'obligation de transmission au Représentant de l'Etat: 42 2024

Secrétaire de Séance :

Mme Fanny RICHARD

OBJET:

Tarifs des droits de place

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Le Maire



- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Souspréfecture.

Etaient présents (14):

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUITS, François DUPIRE, Virginie SOIGNEUX, Fanny RICHARD, Charles BENJABEN, Xavier LACAILLE, Audrey MONIER, Jean-Paul LANNOY, Stéphane SANSONE, Anne-Françoise MARECHAL, Jean-Philippe MICHEL, Sabine HENNEBERT, Annick CORNELIS,

Ont donné pouvoir (8): Sabine TROUILLET à Virginie SOIGNEUX, François BLAT à Francis DUPIRE, Valérie MAHIEU donne pouvoir à Charles BENJABEN, Sandrine MERCIER donne pouvoir à Françoise DUPUITS, Simon BRASSART à François ERLEM, Romain POLLART à Xavier LACAILLE, Marie-Claire DELAIRE donne pouvoir à Annick CORNELIS, Jean-Marc DUMEIGE donne pouvoir à Jean-Philippe **MICHEL**

Excusés: Michael DELATTRE

Il est proposé de conserver les tarifs actuels, sans limite de durée.

Manifestations	Tarifs
Marché	0,85 € le mètre linéaire
Foire Saint Luc	2 € le mètre linéaire
Fêtes foraines	0,70 € le mètre carré
Chapiteaux et tout spectacle sur la voie publique	102 € par jour
Camion de vente	43 €
Marché couvert	1, 20 € le mètre linéaire.
Autorisation de stationnement	42, 50 € par mois

Sur ces bases, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'acter les tarifs des droits de place.